

MODALITÉS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE

Pour accéder aux déchèteries, les établissements professionnels doivent être enregistrés auprès du service Collecte et Traitement des Déchets (CTD) de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Procédure d'inscription

Inscription

Le demandeur doit remplir une fiche d'inscription et joindre les justificatifs nécessaires. Ces éléments sont à retourner par courriel à servicedechets@lepuyenvelay.fr ou par courrier au Service Collecte et Traitement des Déchets, 306 rue du Lieutenant Colonel Rebeyrotte ZA de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY

Justificatifs

Les justificatifs dépendent du type d'utilisateur :

CATÉGORIES	JUSTIFICATIFS
Professionnels	Extrait Kbis - Enregistrement Chambre des Métiers ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Associations	Copie statuts association ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Administrations	Courrier de demande ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Mairies	Courrier de demande ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites

Dépôts autorisés à titre gratuit :

Les dépôts homogènes de papier/carton, de métaux, de DEEE, de piles et d'emballages ménagers recyclables, de textiles, de mobiliers.

Dépôts soumis à contribution financière :

Les dépôts de bois, de gravats, de tailles, d'encombrants, de plastiques et de plaques de plâtre.

Remarque : Les dépôts de déchets toxiques sont interdits (peintures, solvants etc.), sauf piles, accumulateurs et DEEE.

Principe de tarification au passage :

Le tarif est fixé par passage et par type de véhicule. L'accès est limité aux véhicules de largeur inférieure à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Les remorques doivent avoir une charge utile maximale de 1 000 Kg.

Tarifs :

- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est inférieure à 850 kg, l'accès en déchetterie est fixé à **11,18 € HT**.
- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est supérieure ou égale à 850 kg, l'accès en déchetterie est fixé à **21,47 € HT**.
- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est inférieure à 850 kg attelé d'une remorque, l'accès en déchetterie est fixé à **21,47 € HT**.
- Pour les professionnels ne contribuant pas au financement du service Collecte et Traitement des Déchets mais aussi ceux résidant hors du territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, un supplément tarifaire de **8,68 € HT** par passage est appliqué (même les dépôts autorisés à titre gratuit).

Remarque : Les droits d'entrée des professionnels en déchèterie sont soumis à la TVA.

Les Déchèteries :

- | | |
|---|--|
| • Déchèterie de Polignac
Zone Artisanale de Bleu
43000 - POLIGNAC
tel : 04.71.02.63.56 | • Déchèterie de Saint-Vincent
Zone Artisanale du Cros de la Gare
43800 - SAINT-VINCENT
tel : 04.71.08.59.75 |
| • Déchèterie du Puy-en-Velay
Lieu dit « la Pépinière »
43000 - LE PUY-EN-VELAY
tel : 04.71.09.54.23 | • Déchèterie de Saint-Germain-Laprade
Zone Industrielle de Bombes
43700 - SAINT-GERMAIN-LAPRADE
tel : 04.71.03.55.00 |
| • Déchèterie de Saint-Paulien
Zone Artisanale de Nohac
43350 - SAINT-PAULIEN | • Déchèterie de Sanssac-l'Église
Zone Artisanale de la Fataïre
43320 - SANSSAC-L'ÉGLISE
tel : 04.71.08.06.84 |
| • Déchèterie de Allègre
Lieu dit « le Chier »
43270 - ALLÈGRE
tel : 04.71.00.76.33 | • Déchèterie de Craponne-sur-Arzon
Montée de la Croix Blanche
43500 - CRAPONNE-SUR-ARZON
tel : 04.71.03.37.15 |
| • Déchèterie de La Chaise-Dieu
Lieu dit « les Prades »
43160 - LA CHAISE-DIEU | |

Horaires des Déchèteries :

Secteur du bassin du Puy-en-Velay :

- Déchèterie du Puy-en-Velay, de Saint-Germain-Laprade, de Sanssac-l'Église et de Polignac

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi :** 09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- **Mercredi :** 14h00 - 17h00

Secteur de l'Emblavez-Meygal :

- Déchèterie de Saint-Vincent :

- **Lundi, jeudi, vendredi :** 14h00 - 18h00
- **Mercredi, samedi :** 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Secteur des Monts-du-Forez :

- Déchèterie de Craponne-sur-Arzon :

- **Lundi, vendredi, samedi :** 14h00 - 17h00
- **Mercredi :** 09h00 - 12h00

- Déchèterie de Allègre :

Samedi : 09h00 - 12h00
Mercredi : 14h00 - 17h00

- Déchèterie de Saint-Paulien :

- **Lundi, samedi :** 09h00 - 12h00
- **Mercredi :** 14h00 - 17h00

- Déchèterie de La Chaise-Dieu :

Vendredi : 09h00 - 12h00

Pour le bon fonctionnement des sites, les déchèteries ne sont pas accessibles aux artisans, commerçants, établissement publics et privés les samedis.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay se réserve le droit de modifier les jours d'ouverture.